

# VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 27 février 2023

**OBJET :**

**Modification du règlement du budget participatif**

**Rapporteur : M. THOUVENIN**  
Délibération n°8

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Lors de sa séance du 28 mars 2022, le Conseil Municipal a approuvé la création du budget participatif 2022 de la ville d'Essey-lès-Nancy et a modifié son règlement.

Cependant, le règlement présente un caractère restrictif car il limite la participation des porteurs de projet soit à des associations, soit à des Ascéens. Or, il a été déposé 4 projets dans le cadre du budget participatif 2022 par un parent d'élève précédemment domicilié à Essey-lès-Nancy, dont l'enfant fréquente une école élémentaire de la commune, et participant activement à la vie associative locale.

Par ailleurs, la commission mixte paritaire chargée de sélectionner les projets participatifs éligibles a retenu ces 4 propositions (Aménagements au sein du Parc Maringer », « Installation d'un totem de réparation pour vélos » et « création d'un circuit municipal d'éducation routière au Jardin de l'an 2000 ») lors de sa réunion du 24 novembre 2022. En effet, ces projets respectaient les critères de recevabilité pour être éligibles et présentaient un intérêt communal manifeste.

C'est pourquoi, la commission mixte paritaire du 28 janvier 2023 a proposé d'adapter le règlement du budget participatif en élargissant la qualité de porteur de projet aux personnes habitant sur le territoire de la métropole du Grand Nancy présentant un projet participatif d'un intérêt communal manifeste.

Enfin, la commission mixte paritaire comptait deux membres du conseil municipal d'enfants et de jeunes. Par ailleurs, l'Office Municipal des Sports était convié à toutes les réunions de la commission mixte paritaire en qualité d'expert sans voix délibérative. Aussi, il peut être envisagé de modifier la composition de la commission mixte paritaire afin que l'Office Municipal des Sports dispose d'une voix délibérative en réduisant la représentation du conseil municipal d'enfants et de jeunes à un membre.

## **PROPOSITION**

Vu l'avis de la commission mixte paritaire réunie le 28 janvier 2023, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau règlement du budget participatif de la ville d'Essey-lès- Nancy joint à la présente.

## **DÉLIBÉRATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité, 4 abstentions (MME CHOPIN-RENAULD, MM. CHEVARDÉ, PERRI et KATZ), la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 2 mars 2023.

**Pour extrait**

**La secrétaire de séance,**

**Evelyne DEVOUGE**



**Le Maire,**

**Michel BREUILLE**

